

La Défense (Paris. 192?)

Secours rouge international. Section française. La Défense (Paris. 192?). 1958/08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Retour en France des SOLDATS EMPRISONNES EN ALGERIE

la défense

ABONNEMENTS
1 an : 240 francs
De solidarité : 1.000 et 500 francs

Organe mensuel du SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
AOUT 1958. — N° 406
PRIX : 20 FR.
Paraît le premier mercredi de chaque mois

Rédaction et Administration :
16, rue des Jeûneurs — PARIS (2^e)
Tél. : GUTENBERG 36-70
C.C.P. « La Défense » 5356-54 Paris

Le drame algérien provoque de très nombreux cas de conscience. Un grand nombre de jeunes soldats ont, sous des formes différentes, avec des arguments divers, exprimé leur émotion devant cette situation, parmi ceux-ci 22 ont refusé de porter les armes contre le peuple algérien, 19 sont emprisonnés à Alger, Oran, Constantine, leur place n'est pas sur la terre algérienne où ils ont été emmenés de force. Actuellement, 12 de ces jeunes gens ont comparu devant des Tribunaux militaires et ont été durement condamnés. « LA DEFENSE » vous les présente en page 4 du présent numéro. Affichez cette page, faites-la circuler autour de vous.

Les vacances de la Solidarité

VOICI venu le moment des vacances tant attendu par tous ceux qui, tous les jours, se rendent à l'usine, au champ, au bureau et qui peinent toute l'année. Le repos mérité est d'autant plus nécessaire que beaucoup de travailleurs prennent encore sur leur temps de repos et se dévouent sans compter pour plus de justice et d'humanité. Nos amis du Secours Populaire ne sont pas les derniers. Les congés sont donc attendus avec grande impatience et d'avance on se fait une grande joie de partir quelques semaines, chez des parents, des amis ou simplement pour changer d'air, connaître de nouveaux sites, se reposer. C'est un besoin naturel, c'est un repos bien gagné.

Cette année, les campagnes menées par notre association ont été nombreuses et dures. Mais hélas, elles ne sont pas terminées. Contrairement à ce qui se faisait ces dernières années, « LA DEFENSE » paraîtra en août. Il y a trop à faire pour que

Par Marc DOMENECH
Membre du Bureau National du Secours Populaire Français

le journal des emprisonnés n'apporte pas, ce mois-ci encore, le réconfort nécessaire aux emprisonnés et à leurs familles, n'apporte pas aux militants les dernières informations et les mots

d'ordre d'action nécessaire. La répression n'est pas en congé, les emprisonnés ne sont pas libérés. Les exécutions ne sont pas arrêtées. Alphon LIEGHTI et 21 autres de ses camarades qui ont lutté, à leur façon, contre la guerre d'Algérie sont toujours derrière les barreaux. Des fils de martyrs de la Résistance, comme Lucien MATHIEU, encastré à Casablanca, attendent pour profiter des mesures décidées à leur égard de rejoindre à Fréjus leurs amis.

Des centaines d'Algériens condamnés à mort espèrent de notre action la vie sauve, des milliers d'autres, emprisonnés ou dans les camps de concentration, n'ont pas d'autre espoir que dans la lutte de ceux qui sont encore libres. Les lettres que nous recevons des prisons sont pleines de gratitude pour les mandats, les lettres d'encouragement, les compagnes que nous menons. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas arrêter pendant un long mois notre lutté et notre action de solidarité. Nous n'avons pas le droit dans la période actuelle de mettre la solidarité en vacances. Le nouveau projet de constitution fait peser sur les libertés démocratiques de graves dangers que nous ne pouvons pas méconnaître. Ceux de nos amis qui ne partent pas en congé continueront l'action comme au passé. Ils le décupleront même puisqu'ils n'auront pas la servitude du travail quotidien. Ceux qui ont déjà organisé leur voyage pourront en tout cas prévoir la continuité de l'action et s'ils ont des responsabilités prendre des dispositions pour qu'ils soient remplacés à ces postes de responsabilité. Les congés sont certes nécessaires. L'action de solidarité aussi. Alors, il faut savoir partager, il faut s'arranger pour que les emprisonnés, les victimes de la répression ne soient pas aussi les victimes des congés. Il faut savoir faire les sacrifices indispensables. Nous connaissons le dévouement des amis du Secours Populaire. Nous leur faisons confiance. Nous savons que pendant cette période, dans les villes et les villages, sur les lieux de résidence ou dans les coins choisis pour les congés, les listes de pétition continueront de se couvrir de signatures, les feuilles de souscription se compléteront, les cartes d'adhérent se placeront encore et « LA DEFENSE » sera vendue. Il n'y a pas de vacances pour les victimes de la répression. Il ne doit pas y en avoir pour la solidarité.



REPUBLICAINS SACHEZ VOUS DEFENDRE

Le Secours Populaire met à votre disposition une brochure « Citoyens défendez vos droits » dans laquelle vous trouverez comment il faut se comporter en cas d'arrestation ou de poursuite. Demandez-la au S.P.F., 16, rue des Jeûneurs, Paris (II^e). Elle est vendue 25 francs.

Madame Gilberte ALLEG répond à nos questions...

La situation des hommes qui sont enfermés dans les camps et les prisons d'Algérie et de leur famille plongée dans la douleur et le dénuement, est un des soucis constants du Secours Populaire Français.

Aussi, a-t-il demandé à l'épouse de l'auteur du livre « La Question », Mme Gilberte ALLEG qui a vécu très longtemps en Algérie, quelle était actuellement cette situation. Il lui a posé quelques questions auxquelles elle a, bien volontiers,

répondu. Nous publions ci-dessous ses réponses. Elles sont pour tous les amis du Secours Populaire, pour les braves gens que la souffrance des autres ne laisse pas indifférents, des raisons nouvelles d'intensifier la solidarité, de faire plus encore pour apporter au peuple algérien l'expression d'une amitié que ne pourra détruire la guerre depuis trop longtemps poursuivie.

Quelle est la situation des emprisonnés et internés algériens, et plus précisément quelles sont leurs conditions de détention ?

Les informations que je peux avoir sont forcément fragmentaires et datent quelquefois de deux ou trois mois. Par ailleurs, suivant les camps et les prisons, les conditions de détention peuvent varier, mais dans l'ensemble on peut dire que le régime pénitentiaire en Algérie, alors qu'il s'applique à des détenus politiques, est en retrait de celui qui est pratiqué

DANS les prisons d'Algérie les conditions de détention sont dures, la pitance est mauvaise, le courrier censuré. Il arrive parfois que nos jeunes soldats sont en butte à des brimades, qui, dans certains cas, sont allées jusqu'aux coups. Les derniers événements ne sont pas faits pour calmer nos inquiétudes et éliminer les dangers que courent ces jeunes gens. Mais si nous sommes inquiets, que pensez-vous parents de ces soldats, qui chaque jour, attendent avec angoisse des nouvelles de leur fils. Que fait-il ? Comment va-t-il ? sont des questions toujours présentes à leur esprit. Aussi, ces parents d'emprisonnés participent-ils très activement à la campagne conduite par le Secours Populaire Français, ils multiplient les démarches, font des réunions, expliquent sans trêve le geste de leur enfant, ils sont dans la lutte avec nous, nous n'avons pas le droit de les décevoir et les remercions pour leur aide si précieuse.

Notre photo (de gauche à droite) : M. Samsou, M. Magnien, Mme Vendard, Mme et M. Boyer se sont rendus au Ministère de la Justice (Service de l'administration pénitentiaire) pour demander de meilleures conditions de vie pour leurs enfants emprisonnés au Centre Pénitentier d'Alger. Ils n'ont pas été reçus, mais renouvelleront leur démarche.

(Suite page 3)

Serge MAGNIEN et deux autres soldats devant les tribunaux militaires

Le 11 février 1958, 177 soldats du 2^e Régiment du Génie, parmi lesquels se trouvait Serge MAGNIEN, étudiant en architecture aux Beaux-Arts, écrivirent à M. le Président de la République à la veille de partir en Algérie, pour lui exprimer leur désaccord avec la guerre conduite depuis plusieurs années de l'autre côté de la Méditerranée, lui demandant de tout mettre en œuvre pour faire rapidement intervenir une solution négociée.

A la suite de cette lettre, les 177 soldats du 2^e génie furent interrogés séparément afin d'obtenir les noms des instigateurs de cette initiative, cinq d'entre eux furent arrêtés, conduits immédiatement en Algérie, où ils

se virent affecter à des régiments différents. Serge Magnien, lui, fut emprisonné « parce que la lettre n'avait pas été envoyée par la voie hiérarchique... » ? Serge Magnien accomplit ainsi 60 jours de prison, dont 26 de cellule, il participe ensuite à des opérations de nettoyage qu'il décrit ainsi dans une de ses lettres : « ...Départ des compagnies à l'aube sous la pluie. J'assiste à une opération de bouclage aux environs de B. Tous les hommes sont systématiquement ramassés pour contrôle d'identité ; la plupart sont relâchés, les autres, nous ne les reverrons plus. On me dit que ceux qui sont ainsi retenus font leur dernier

(Suite page 2)

14 JUILLET



Du mensonge comme moyen de gouvernement

par Adolphe ESPIARD
Membre du Bureau National du S. P. F.

DANS une démocratie dont les décisions expriment la volonté des citoyens, où chacun a sa part de responsabilité dans la marche de la vie sociale, il faut cette « vertu » dont Montesquieu faisait le fondement de la République, il faut que les passions égoïstes s'effacent devant l'intérêt général. Mais cette vertu doit être éclairée, la vérité est l'atmosphère où la démocratie peut vivre et progresser.

Au temps où nous vivons, dans un monde vaste et complexe où ce qui se passe à des milliers de kilomètres, dans des secteurs d'activités très différents de celui où nous œuvrons, peut avoir sur notre vie les répercussions les plus graves, une information étendue et exacte est nécessaire pour juger et pour décider sagement.

C'est le rôle de la presse de nous la fournir. Mais nul n'ignore les attaches de trop nombreux journaux avec des milieux où la préoccupation des profits passe avant celle de l'intérêt général. Trop souvent les gouvernements, eux aussi, sont dociles à la pression de ces milieux, et, au lieu de combattre les mensonges, ils leur donnent une caution officielle et les utilisent pour leur action.

Il y a le mensonge par omission, la vérité qu'on dissimule au peuple pour éviter ses réactions contre une politique ruinée.

Les gouvernements qui ont précédé le gouvernement du 1^{er} juin ont largement usé de cette méthode : réunions interdites, publications poursuivies et saisies, inutile de citer des exemples, trop nombreux, que personne n'a oubliés. Je noterai seulement que la presse de la bourgeoisie libérale ou des chrétiens progressistes a souvent été l'objet de ces mesures en vue d'empêcher l'opposition de se développer dans les milieux qu'elle atteint. Comme le « système » qu'ils veulent détruire, les nouveaux maîtres utilisent ces procédés ; rien d'étonnant à cela : c'est à eux que les pseudo-démocrates avaient emprunté ces méthodes. « La vérité » a écrit M. Vallon, « est souvent l'objet de ces mesures en vue d'empêcher l'opposition de se développer dans les milieux qu'elle atteint. »

Au mensonge par omission, la nouvelle équipe a ajouté largement le mensonge en acte. Sans doute n'innove-t-elle point en cette matière. Le masque d'une « fraternisation » préfabriquée et précaire s'est substitué au mythe de la « substitution »

(Suite page 2)

Nos emprisonnés, les victimes de la répression n'ont pas été oubliés ; à de nombreux endroits, des pétitions ont été signées, des fonds collectés pour la solidarité, le 14 juillet étant avant tout symbole de justice et de liberté.



Faut tout de même le temps de mettre en place notre quadrillage, si on veut assurer la liberté de ces élections!

Pour le fils de martyr J. BARRET les engagements pris par le gouvernement ne sont pas appliqués

Nos lecteurs se souviennent que le fils de martyr Jacques Barret, originaire de l'Isère, avait été envoyé au Maroc lors de son arrestation. Il s'y trouvait quand fut appliquée la décision ministérielle ayant pour effet de rendre à la liberté les fils de martyrs emprisonnés et de les affecter au camp de Fréjus en vue de la préparation à leur départ en A.O.F. où ils ne seront pas sous les ordres du général Spedel, conformément à leur désir.

Julien LAUPRETRE SECRETARE GENERAL DU S. P. F. Inculpé de "provocation de militaires à la désobéissance"

Peu avant Noël 1957, le Secrétaire général du Secours Populaire Français, Julien LAUPRETRE, écrivait dans le journal « L'Avant-Garde », au nom de notre association un article exaltant la solidarité aux jeunes soldats emprisonnés (fils de martyrs et jeunes soldats refusant de faire la guerre en Algérie) ainsi qu'à leur famille.

Julien LAUPRETRE écrivait notamment :
«...Les petits mandats de la solidarité aident tous les jeunes détenus à cantiner, à améliorer un peu l'ordinaire... Il faut développer cette solidarité... Pour Noël, les emprisonnés et leurs familles seront l'objet de la sollicitude de tous, les efforts se feront également plus grands pour briser les barreaux des prisons pour nos frères...»

Pour avoir écrit cet article, Julien LAUPRETRE est inculpé de « provocation de militaires à la désobéissance ». Ce n'est pas Julien LAUPRETRE, seul, qui est menacé, mais l'activité en général de notre association qui se borne à développer la solidarité autour de tous ceux qui sont frappés par la répression. Une nouvelle atteinte est ainsi portée au droit qu'a le Secours Populaire de soulager partout où il le peut la souffrance des honnêtes gens.

son arrestation. Il s'y trouvait quand fut appliquée la décision ministérielle ayant pour effet de rendre à la liberté les fils de martyrs emprisonnés et de les affecter au camp de Fréjus en vue de la préparation à leur départ en A.O.F. où ils ne seront pas sous les ordres du général Spedel, conformément à leur désir.

Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues de Jacques Barret, toujours au Maroc, nous montrent que non seulement la décision ministérielle ne lui a pas été appliquée, mais que certaines autorités militaires au Maroc s'opposent à son application et assouplissent leur opposition d'inqualifiables brimades. N'a-t-on pas signifié récemment à Jacques Barret qu'il ne pourrait prétendre accéder à un grade.

Le mardi 21 juillet, deux gendarmes sont venus indiquer à Jacques Barret que le commissaire du gouvernement à Casablanca s'opposait aux conclusions du juge d'instruction militaire tendant à l'abandon des poursuites. Un papier lui a été remis dans lequel il est stipulé qu'il aura à comparaître devant le tribunal militaire de Casablanca.

Toutes les personnes nous ayant aidé dans la campagne qui a fait rendre justice aux fils de martyrs ne manqueraient pas d'être indignées par de tels agissements. Aussi écrivent-elles à Jacques Barret, 2 C.S.T. 2/64 R.A. 4, batterie, El Hajeb (Maroc) pour lui manifester leur sympathie.

Elles écrivent aussi à M. le Commissaire du Gouvernement et au Président du Tribunal Militaire à Casablanca, pour lui demander que soient prises à l'encontre de Jacques Barret les mesures qui s'imposent, notamment :

- Abandon des poursuites ;
- Retour en France et affectation au camp de Fréjus avec ses camarades.

Les permanences de la solidarité seront le rendez-vous du Secours du peuple pour le peuple

Par Marcelle MASSON

Membre du Bureau National du Secours Populaire Français

SELON les termes mêmes de la Résolution d'orientation générale votée à l'issue de notre VII^e Congrès National, une des tâches essentielles de notre association est la « solidarité aux victimes de la répression, des injustices sociales, des calamités, de la misère ».

« Nos sections et fédérations, à l'écoute des nécessités locales : cas de misère, de répression, veilleront au parrainage des familles de soldats assurés de la solidarité aux victimes d'accidents du travail, aux travailleurs en grève lock-outés, organiseront des repas pour les vieux, etc... »

Toutes les initiatives sont à encourager, à multiplier, le Secours Populaire Français, c'est le secours du peuple pour le peuple, pour les petites gens. Aucun cas de détresse humaine, d'injustice, aucune atteinte aux libertés ne peut laisser nos amis indifférents car « tout ce qui est humain est notre ».

Définissant ainsi notre but largement humain, le Congrès indiquait à nos militants les moyens de réaliser cette activité. La Commission d'organisation des activités des sections indique dans sa résolution que les sections doivent avoir une activité permanente; chacune d'elles procédera à l'ouverture des « Permanences de la solidarité ».

Les décisions de notre Congrès ne sont-elles pas bien souvent demeurées lettre morte? Avons-nous suffisamment veillé à leur application?

Certes, nos amis de la Fédération de la Seine, dans leur local connu, décoré, animé, réalisent un effort intense de solidarité populaire. La Fédération de l'Hérault possède une permanence à Béziers. Nos amis de la Seine-Maritime, des Alpes-Maritimes, de Montchanin, etc., ont pris de bonnes initiatives ces derniers temps.

Mais ces exemples sont encore trop rares. Et pourtant, comment assurer à notre association une « activité permanente » si les braves gens d'une localité ne savent où déposer leurs dons, retirer des journaux, des listes, du matériel, solliciter un conseil, juridique ou autre, signaler un cas de détresse.

Sans ces contacts humains, vivants, réguliers, comment pouvons-nous jouer notre rôle de défenseurs actifs de la justice et de la liberté? Etre le secours du peuple pour le peuple? Il n'est pas possible, dira-t-on, d'avoir partout un local et des militants permanents.

Certes, Mais les « Permanences de la Solidarité » peuvent se tenir partout, sous les formes les plus diverses, en rapport avec les possibilités locales : une simple table sur un marché, dans un café, dans une cité, chez un commerçant, un particulier, à heures et jours fixes, peuvent constituer des permanences très efficaces, à condition d'être ré-

gulièrement tenues, organisées annoncées.

C'est ainsi que nos amis de Montchanin ont décidé une permanence à la cité S.N.C.F. et à la Bourse du Travail.

En Seine-Maritime, une permanence sera assurée deux fois par semaine, à Nice, trois fois...

A Villeneuve-le-Roi, pour toutes les campagnes, nos amis communiquent à la population dans leurs appels, par tracts, et par voie de presse, au moins trois adresses d'amis ou commer-

permanences, d'autant plus urgent que nos tâches actuelles de solidarité sont immenses : solidarité aux victimes de la répression en Algérie, solidarité en France aux victimes des agressions fascistes et des brutalités policières; ces devoirs impérieux doivent nous inciter à créer partout les moyens d'atteindre nos buts.

La Direction Nationale avait édité des affichettes permettant de s'annoncer. Nos amis peuvent s'en procurer 16, rue des Jé-



gants dans trois quartiers différents. Ils ont pu ainsi centraliser des dons importants, en espèces et en nature pour Orléansville, le Bateau, Marcinelle, l'aide aux victimes des inondations, et des gens de cœur ont pris l'habitude de venir déposer d'us-mêmes vêtements, chaussures, meubles dont ils disposent, faisant confiance au Secours Populaire pour les redistribuer.

C'est ainsi que nos comités deviennent des centres permanents de solidarité vivante, car qui leur permet d'entraîner avec eux des forces plus importantes dans leur action contre la répression.

Les permanences s'étaient multipliées au cours des campagnes pour le 1^{er} mai de la solidarité, et les résultats les meilleurs avaient été obtenus par les Comités qui les avaient ouvertes et avaient veillé à leur fonctionnement.

Dans le Nord, où nos amis ont mené de grandes campagnes pour les victimes des accidents du travail, à Saint-Nazaire et à Nantes où un collectage important a été réalisé pour les grévistes, pour les 3 orphelins de l'ouvrier E. MARQUET, dans toutes nos fédérations et tous nos comités, nous pensons qu'il est urgent de revoir ce problème essentiel des

Merci à tous du fond du cœur écrit Madame DESPRETZ après le procès de Metz

Chers Amis,

Je voudrais, au nom de Claude, de sa maman et en mon nom, remercier le Secours Populaire Français, ses militants, ses amis, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans la campagne pour l'acquiescement de Claude DESPRETZ.

Grâce à vous, le jour du procès, en dépit d'un verdict particulièrement dur, ne restera pas dans le souvenir même de celui qui a été frappé comme le jour d'un échec et d'une condamnation inique; entouré d'un public vibrant, Claude a

vu dans cette journée une manifestation de la solidarité populaire et la première étape d'une campagne qui promet de s'amplifier.

Le Secours Populaire Français, à Lens, à Metz, à Paris, nous a aidé depuis des mois à informer les gens de cœur de l'emprisonnement d'un soldat qui n'est pas coupable au regard de la vraie justice. Dans les dernières semaines qui ont précédé le jugement, les efforts de nos amis ont redoublé pour demander l'acquiescement, pour organiser la solidarité matérielle,

pour préparer la venue à l'audience de délégations imposantes et l'accueil à Metz de ces délégations. Merci à tous du fond du cœur, merci également aux enseignants qui ont mené une si belle campagne, et dont la souscription m'a permis d'aller voir Claude à Metz et d'améliorer l'ordinaire si maigre de la prison.

Les juges ont prétendu éluder la véritable question, celle du drame algérien qui trouble les consciences des soldats et empoisonne la vie politique; ils n'ont voulu entendre parler que du principe de l'obéissance militaire. Les témoins, interrompus sous ce prétexte, et en particulier M. MASCHET et M. l'Abbé BOULLIER, n'ont eu aucune peine à montrer que la désobéissance et même la rébellion de certains militaires n'avaient fait, lors d'événements récents, l'objet d'aucune inculpation. Pourquoi d'un côté l'extrême rigueur, de l'autre l'impunité absolue, pour ne pas dire plus? M. l'Abbé Boullier a admirablement montré que l'obésance ne se concevait que dans l'honneur.

Du mensonge comme moyen de gouvernement

(SUITE DE LA PAGE 1)

qui, comme la mobilisation de 1914, n'était, disait-on, pas la guerre; l'éternel « dernier quart d'heure » de M. Lacoste évoque en moi le souvenir du slogan de M. Paul Reynaud : « La route du fer est coupée. » Et, quand j'entends identifier le général de Gaulle et la République, je me rappelle qu'en 1830, La Fayette avait déjà dit de Louis-Philippe qu'il était « la meilleure des Républiques ».

Rien de nouveau sous le soleil et nous connaissons depuis longtemps « l'information dirigée ». Mais cette fois on s'en sert avec une débâcle de moyens et une impudeur caractéristique. Les colonels croient avoir découvert « l'action psychologique » dans Mao-Tsé-Toung. — Domage, soit dit en passant, qu'ils n'aient pas assisté tout son enseignement.

Mais, en fait, est-on bien sûr que nos propagandistes aient puisé la leur inspiration? N'est-ce pas plutôt dans la publicité commerciale à l'américaine, la publicité qui incite à ingurgiter la margarine Y... ? Il n'est pas question de faire appel

à l'expérience où à la raison qui n'auraient pas de peine à déceler les trucs d'une démagogie trop facile. Il faut, au contraire, empêcher de réfléchir, suggestionner l'opinion par un bombardement sans trêve.

Le secret de cette technique, M. Malraux nous l'a révélé : « Qu'il s'agisse de faire acheter du savon ou d'obtenir le bulletin de vote, il n'y a pas une « technique psychologique » qui ne soit à base de mépris de l'acheteur ou du votant : sinon elle est inutile ».

Nous voilà donc bien avertis et nous serions impardonnables de nous y laisser prendre. Au mépris des Soustelle, des Malraux et autres Morazé, au mépris du patron, qu'ils prétendent leur imposer, répondra le mépris des citoyens français qui veulent rester conscients et libres. Ils feront l'effort critique qui dégonflera les slogans et les mensonges, ils feront l'effort d'éclairer ceux qui n'ont pas encore compris et tous ensemble, ils prouveront que ce peuple dont on a vanté la lucidité refuse de se comporter comme le plus bête du monde.

Merci également à Maître DAVIDSON, à Maître GADDELLE et à Maître BRAUN, qui ont déployé tout leur talent et leurs convictions diverses pour défendre Claude. Maître BRAUN a parlé avec une logique et une chaleur qui ont réduit en poussière l'argumentation si pauvre et si laborieuse du Commissaire du Gouvernement, les juges ont condamné l'accusé à la majorité; il n'est pas possible qu'ils n'aient pas été remués et mis en difficulté avec leur conscience par ces plaidoiries dont la Raison d'Etat a fait fi.

Chers Amis, Claude sait que vous continuerez à nous aider, il puise dans cette confiance une bonne part de son optimisme. Nous nous retrouverons dans les prochaines semaines pour demander sa libération et celle de ses camarades et le retour en France de ceux qui sont dans les prisons algériennes. Cette condamnation, loin de décourager ceux qui sont déjà engagés dans l'action, suscitera au contraire de nouveaux engagements pour faire triompher la vraie justice.

Recevez, chers Amis, mes salutations cordiales.
Mme DESPRETZ.

Le Républicain AUGUSTE ROBBES est tombé pour la défense de la liberté et de la justice



Le 1^{er} juin dernier, alors que le général De Gaulle sollicitait l'investiture de l'Assemblée Nationale, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes de la région parisienne défilèrent pacifiquement aux cris de « Vive la République » aux quatre coins de la capitale. Parmi ces hommes et ces femmes se trouvait un travailleur de 65 ans, Auguste ROBBES. Il était là au milieu de ses amis pour défendre ce qui avait donné pendant 25 ans un sens à sa vie de militant ouvrier, la liberté et la justice concrétisées ce

jour-là par la République qu'il fallait sauver. Le défilé auquel participait Auguste ROBBES s'est heurté à la hauteur de la station de métro à Marcadet-Poissonnières à un barrage de policiers et de C.R.S. « Dégagez la chaussée ! Avancez sur les trottoirs ! » commandèrent les policiers. Les manifestants exécutèrent à l'ordre. « Petite perdue. Au même moment, c'est la charge, les matraques, les crosses de mousquetons rentrent en action. Le sang coule. Auguste ROBBES, durement atteint, tombe. Ses

amis le relèvent, le conduisent à la pharmacie. Rentré chez lui, il ne se sent pas bien, c'est la tête qui a été durement atteinte. Sa famille le fait hospitaliser, trois opérations sont faites, mais les lésions du cerveau sont trop graves et, le 3 juillet, le Républicain Auguste ROBBES meurt, nouvelle victime à ajouter à la liste trop longue de ceux qui ont payé de leur vie leur attachement à la liberté.

La famille d'Auguste ROBBES, ses amis, le Secours Populaire Français ne veulent pas

que ce crime reste impuni. Il y avait quelque un an, tout des matraques et des mousquetons qui ont tué Auguste ROBBES, il y a ceux qui ont donné, le 1^{er} juin, des ordres aux forces de police. Aussi, les poursuites nécessaires pour les retrouver ont été engagées et seront menées à leur terme.

Notre photo : A Saint-Denis, le 11 juillet, 10.000 personnes environ sont venues rendre un dernier hommage à Auguste ROBBES. (en médaillon).

DIRECTION LA BEDOULE ! EN VOITURE ... !



Avant le départ de la colo. En haut : les moniteurs sont réunis au siège du Secours Populaire Français. En bas à la gare de Lyon les filles sont les premières prêtes au départ.

L'ONT-ILS attendu cet ordre nos petits amis qui, le 17 juillet, emplissent la gare de Lyon de leurs cris, de leur rire. Ils étaient là 160. Et le moniteur qui faisait l'appel, organisait les équipes, ne manquait pas de travail pour rassembler tout son monde.

Toutes les formalités accomplies, le long défilé prit la direction du quai, les plus grands, les moniteurs, aidant les tout-petits à porter leur valise qu'ils traînaient de toute la force de leurs deux bras. Inutile de dire que le voyage fut gai. Et les moniteurs qui pensaient que la fatigue ferait s'endormir nos gars et nos filles en furent pour... veiller, comme tout le monde, les harmoniques, les flûtes se mirent de la partie, livres, cartes, furent vite débarrassés.

Michel, séparé de son ami d'école placé dans un compartiment voisin voulait être avec lui. Une fillette cherchait sa sœur : « Elle ne peut pas passer la nuit comme ça ! Il faut qu'elle mange ». Chacun avait une bonne raison pour circuler, pour essayer de voir les lumières filer dans la nuit. Dès le lever du jour, tout ce

SERGE MAGNIEN et deux autres soldats devant les tribunaux militaires

(Suite de la première page) voyage en hélicoptère : cela ne laisse pas de traces militaires sur l'homme... après il n'y a plus qu'à ramasser le corps pour l'ensevelir... »

Devant ces actes qui lui sont imposés et qui le révoltent, Serge Magnien écrit au Président de la République (cette fois-ci par la voie hiérarchique) pour lui signifier qu'il ne peut plus s'associer à une telle guerre, il écrit notamment :

«...Je ne refuserai jamais de faire mon devoir de Français, mais il m'est intolérable d'être contraint à des actes qui sont la négation de l'intérêt de mon pays. Un général écrivait récemment qu'un militaire avait le droit d'exprimer son désaccord avec des ordres reçus s'il

les considérait comme contraires à l'intérêt supérieur de la nation. Consentir de mon devoir, je ne permets de me prévaloir de son autorité et de ma qualité de patriote et de soldat français en vous adressant cette lettre... »

Jeté à nouveau en prison, Serge refuse de participer à toute opération. Pour cela il sera jugé le lundi 18 août par le Tribunal Militaire d'Alger sous l'inculpation de « refus d'obésance ».

Deux autres jeunes soldats, Etienne BOULANGER, originaire de Nancy, et le jeune Parisien Jean DAUVERGNE comparaitront sous la même inculpation que Serge MAGNIEN devant des Tribunaux Militaires. Le premier, le 7 août, à Alger, le second, le 8 août, à Constantine.

Pour ces trois jeunes gens, il est nécessaire de développer la solidarité et une ardente campagne de sympathie qui pourrait se traduire par la signature de nombreuses pétitions, l'envoi de télégrammes, de lettres, etc., au Président des Tribunaux Militaires. Des réunions seront faites, et toutes initiatives seront prises pour obtenir l'acquiescement de ces jeunes gens, ce qui démontrera aux juges qu'ils ont à se prononcer dans ces affaires, qu'ils sont entourés d'une chaude sympathie.

Bulletin d'abonnement

NOM

PRENOMS

.....

Département

TARIFS

Un an : 240 francs

Abonnement de solidarité : 500 ou 1.000 francs

Adressez tout abonnement à : « LA DEFENSE », 16, Rue des Jeûneurs, Paris (2^e).

Versez les fonds au C.C.P. « LA DEFENSE » 5556-54, Paris.

Le versement peut être fait en timbres poste pour les abonnements de 240 francs

Composition S.P.E.C. Châteauroux

Impression S.P.E.C., Limoges

Le gérant : L. GAVET.

La femme de l'auteur de "La question" Madame Maurice AUDIN s'adresse à Malraux, ministre

NOUS DIT ...

(SUITE DE LA PAGE 1)

en France pour les prisonniers de droit commun.

Pour le moment encore, il faut faire une réserve pour le camp de Lodi où les internés jouissent de conditions matérielles disons « correctes », si tant est qu'on puisse trouver « correct » que des hommes soient depuis des années privés de leur liberté, séparés de leur famille, à cause uniquement de leurs opinions politiques ou de leur activité syndicale. Il faut préciser que ce camp est en principe réservé aux Européens et qu'il sert peut-être de « camp-témoin » pour les commissions d'enquête, du moins pour celles qu'on laisse entrer en Algérie.

Par ailleurs, que ce soit dans les camps ou dans les prisons, tous les détenus se plaignent de la mauvaise qualité et de la déficience de la nourriture, qui à la longue compromet leur santé. C'est vrai en particulier pour les prisonniers, où, depuis le 1er juillet 57, les colis de vivres sont interdits.

locale et des gardiens pour le choix des brimades. A Bossuet, c'était à un moment donné, l'obligation pour les internés d'assister tous les matins, au garde-à-vous, au lever des couleurs françaises, la distribution du courrier sous la menace des mitraillettes et la « retenue » pure et simple des mandats familiaux. Ailleurs ce sont les difficultés pour les musulmans croyants de pratiquer leur culte. Ou bien à la Prison d'Oran ou de Bida, le « rythme accéléré » imposé aux détenus pour les appels, les sorties, la douche ou la distribution de la soupe. A la Prison d'Alger et au Groupe Pénitentiaire de Maison-Carrée, c'est depuis un mois la suppression des cahiers qui permettaient aux prisonniers d'étudier. La discipline, depuis le 13 mai, a été renforcée et des détenus se sont vu priver de cantine, de parler et de promenade pour quinze jours ou pour un mois, pour la simple raison qu'ils avaient chanté !

Partout un temps insupportable accordé pour les visites des familles et des délais injustifi-

leurs, bien souvent, après des heures d'attente, que le prisonnier est puni, que la visite de cinq minutes au parloir n'aura pas lieu et que le panier qui a coûté tellement de privations supplémentaires ne sera pas accepté. Lorsque j'étais encore à Alger, j'ai vu des femmes qui, chaque fois qu'elles sortaient faire une démarche ou une visite à la prison, faisaient à pied huit ou dix kilomètres, parce qu'elles ne pouvaient pas payer le tram et le trolley.

Dans les campagnes, c'est en outre la disparition du père de famille qui est une détresse difficile à concevoir. Déjà en 55, une femme d'ouvrier agricole — dont le mari gagnait 250 francs par jour — m'avait montré dans une petite bouteille trois doigts d'huile (c'est la base de la cuisine en Algérie) en me disant : « Regarde, nous achetons l'huile comme du médicament ». Je me demande ce que ce doit être maintenant.

C'est vous dire que tout envoi d'argent, de vivres, de vêtements, sans résoudre évidemment le problème, constituerait une aide appréciable. Par ail-

leurs, que ce soit par l'envoi de livres dans les camps, par la correspondance avec les détenus, les pétitions pour l'amélioration de leurs conditions de détention, les démarches pour assurer leur sauvegarde, les messages de sympathie au moment des procès et surtout l'envoi d'avocats en Algérie et l'action pour que les droits de la défense soient garantis, la solidarité peut se manifester sous de multiples formes. D'ailleurs, je ne vous apprendrais rien, puisque c'est la base-même de votre activité depuis des années.

Que pouvons-nous faire de plus ?

On peut toujours faire mieux et plus, mais là c'est à vous d'étudier la question. Ce que je peux vous dire c'est que tout geste de solidarité venant d'ici confirmera en Algérie l'idée que, sur ce plan-là aussi, le peuple français tient à marquer son désaccord avec les méthodes d'oppression et de répression et son désir profond de sauvegarder entre nos deux pays des liens de fraternelle amitié.

C'EST le 8 juillet dernier que Mme Maurice Audin, dont le mari, jeune savant algérien, a « disparu » du centre de triage d'El-Biar en juin 1957, après avoir été torturé par les parachutistes, a envoyé au ministre André Malraux la lettre suivante. Jusqu'ici cette lettre est restée sans réponse.

« J'ai écouté à la radio et lu dans la presse, avec l'intérêt que vous devinez, vos déclarations sur la torture. Je voudrais pouvoir penser, comme vous nous y invitez qu'effectivement il n'y a plus de tortures en Algérie. Cela m'est difficilement possible, car je vois mal comment les mêmes gens qui ont « questionné » Henri Alleg, Maurice Audin, Djamilia Bouhired et bien d'autres patriotes algériens seraient du jour au lendemain empêchés d'exercer leurs talents, alors qu'ils sont toujours aux mêmes places, et à l'honneur.

« Car à ma connaissance, à la connaissance de l'opinion publique française et algérienne, aucun des tortionnaires de Maurice Audin, d'Henri Alleg, de Djamilia Bouhired, d'une façon générale aucun tortionnaire n'a été jugé. Aucun de ces « chefs prestigieux » qui ont commandé, organisé, essayé, approuvé ou couvert ces tortures n'a été sanctionné. Tous continuent à la mé-

me place à « intégrer les âmes » en Algérie, au nom de la France.

« Et je suis aussi sceptique que M. François Mauriac quant à l'efficacité de la commission

d'enquête que vous préconisez, sachant trop bien que des membres de la commission de sauvegarde des droits et libertés en Algérie ont, par exemple, enquê-

d'Alger Bavoillot ;

« 2) Pour faire en sorte que les officiers qui ont arrêté Maurice Audin, et qui étaient responsables de lui, aient enfin quel sort ils lui ont réservé ; quand, comment, dans quelles circonstances et par qui il a été assassiné.

« Car si unanimement tout le monde pense que Maurice Audin a été assassiné par les parachutistes qui l'ont arrêté et torturé, il n'en reste pas moins qu'officiellement on continue à soutenir la thèse grossièrement fautive de l'évasion.

« Je pense qu'il est de mon droit le plus absolu de savoir l'exacte vérité et qu'il y va de l'honneur de la France qui se trouve ici engagé puisque tout cela s'est fait en son nom.

« Voici plus d'un an que Maurice Audin a disparu, voilà plus d'un an que personne, militaires ou civils, ne veut prendre la responsabilité de dire ce qu'il est advenu de lui. N'y aurait-il pas d'autres moyens pour connaître la vérité que d'aller se coucher sur la voie publique, comme l'ont déjà fait des femmes et des mères d'Algériens « disparus » pour qu'on leur montre au moins l'endroit où on a mis le corps de leur mari ou de leur fils ? En tout cas ce serait mal connaître le cœur de ces femmes de croire qu'elles se contenteront jamais de vaines paroles.

« Les protestations nombreuses et indignées qui ont éclaté en France à la suite des affaires Alleg, Audin, Djamilia Bouhired, et plus généralement de l'usage généralisé de la torture en Algérie, et auxquelles vous avez participé, monsieur le ministre, ont fait naître ici quelque espoir, j'espère, monsieur le ministre, que maintenant que vous en avez les moyens vous ferez en sorte que tous les éclaircissements soient donnés sur l'affaire Audin, que la torture soit à jamais bannie des moyens de « pacification », que tous les parachutistes (et autres) responsables de tortures, à quelque échelon que ce soit, soient dénoncés et sévèrement jugés.

« Le journal « Le Monde » a été saisi à Alger pour avoir publié d'importants extraits de la lettre de Mme Maurice Audin.



Madame Maurice AUDIN et sa petite fille

et visité le centre de triage d'El-Biar, alors que s'y trouvaient encore Maurice Audin et Henri Alleg ce qui ne les a pas empêchés d'être torturés, et ce qui n'a pas évité que Maurice Audin disparaisse, sans que cette commission ait pu en avoir connaissance.

« C'est pourquoi je me permets de vous demander de bien vouloir me faire connaître quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous comptez prendre :

« 1) Pour faire en sorte que les officiers parachutistes qui ont torturé Maurice Audin répondent de leurs actes. Je vous rappelle que la plupart d'entre eux sont identifiés et que leurs noms sont connus de tous (voir « l'Affaire Audin », dossier de monsieur le juge d'instruction du tribunal

De la prison de Fresnes le lieutenant algérien Rahmani fait connaître sa position sur la solution du drame algérien

De la prison de Fresnes, où il se trouve depuis septembre 1957, le lieutenant Abdelkader Rahmani a fait parvenir un article paru dans « Le Monde » dont nous publions ci-dessous d'importants extraits.

Le lieutenant Rahmani, en février 1957, avait signé, avec 51 officiers algériens, une lettre au président de la République où ils faisaient part de leur drame de conscience devant la poursuite de la guerre en Algérie.

Mis au régime de rigueur, inculpé de tentative de démolition de l'armée en avril, mis en liberté provisoire au mois de mai, arrêté en septembre, le lieutenant Rahmani s'est vu pressé ces derniers temps de prendre une position favorable aux vues du général De Gaulle. Sa libération ne tiendrait qu'à cette allégeance.

« Avec quelle Algérie veut s'associer la France ?

Celle de son cru, sortie des fabriques psychologiques, ou celle des Algériens rendus à leur essence ethnique et éthique ?

Croit-on naïvement pouvoir faire accepter à cette partie du peuple le reniement de l'autre, celle qui se bat, même après des élections ? Ou encore croit-on que ces élections orchestrées par la seule pacification donneront des représentants authentiques ?

« Espérez-vous vraiment résoudre la Résistance algérienne par la seule force militaire ? Vous stratèges, vous tacticiens, souvenez-vous de votre Résistance face à la première armée du monde, celle de Hitler. Souvenez-vous de votre Napoléon en Espagne, en Russie.

« Demain, de nationalité algérienne reconnue et respectée par la France, moi, Rahmani, je serai capable comme tant d'autres de mes compatriotes maquisards aujourd'hui, de voler spontanément au secours de la France si elle se trouvait en danger. Alors qu'étais-je Français à contre-cœur, je n'en éprouverai certainement aucun désir.

« Ce que nous accepterons par voie de négociations, donc d'un commun accord, aura plus de valeur et de solidité que tout ce qui nous sera imposé.

« Si l'on veut résoudre notre problème, il faut accepter de nous entendre, accepter de parler avec notre Résistance. C'est la seule voie de notre salut commun.

« D'aucuns préjugent déjà un certain isolement du F.L.N. parce que la Tunisie et le Maroc négocient avec la France. Il est dangereux de se laisser bernier par une telle fiction.

« On critique également l'aide tuniso-marocaine à notre révolution. C'est décidément ignorer nos liens ethniques. Mes aïeux sont Marocains émigrés de Ségou et El-Hamma. Mais encore il existe une solidarité qui, chez, elle, des peuples colonisés, c'est une vérité dont l'Occident commence à peine à se faire une idée.

« Algériens, nous pouvons répondre : pourquoi l'Occident soutient-il la France ? Qui alimente cette guerre colonialiste ? Ne sont-ce pas les Américains par leurs dollars et leur matériel ? Les Allemands n'ont-ils pas renfloué le Trésor français ?

« Enfin d'autres révoltent, si ce n'est de l'intégration (d'ailleurs impossible), d'une Algérie morcelée en territoires autonomes : kabyle, mozabite, arabe, français, peut-être juif, espagnol, et pourquoi pas chinois, comme il en fut question à une certaine époque ! Bref, des îlots cypristes en puissance dont la France arbitra ou attisera les révoltes pour terminer par un « ponce pilatisme » condescendant.

« Je me sens absolument apte à vivre en parfaite fraternité et union avec n'importe quel Algérien, fût-il d'origine française, espagnole ou juive. Mais que cela soit au sein de ma patrie algérienne retrouvée, terre de mes ancêtres qui ne furent jamais gaulois. Il appartient aux descendants de ces derniers d'accepter librement la citoyenneté algérienne s'ils désirent se réclamer de moi pays.

« N'est-ce pas beaucoup plus simple, plus digne, plus humain, plus conforme aux réalités ? »

« Nous apprêtons que le lieutenant Rahmani sera appelé à comparaître très prochainement devant un tribunal militaire.



Partout, à des degrés divers, l'hygiène et les soins médicaux sont insuffisants : à Bossuet par exemple où, en décembre dernier, on distribuait par jour et par personne, pour la boisson, la vaisselle et la toilette, quatre à six quarts d'eau prélevée dans les flaques de pluie ; ou encore à la prison d'Oran où les détenus, tuberculeux et autres, sont parqués à 200 ou 250 dans des salles faites pour recevoir au grand maximum 80 personnes (ces nouvelles datent de quelques mois, mais il ne semble pas qu'il y ait eu d'amélioration).

Partout, on s'en remet à l'imagination de la « direction

bles dans l'acheminement du courrier.

Mais de tous les camps officiels, il semble que ce soit Lambèze, réservé aux condamnés définitifs, qui soit le camp le plus terrible : j'en ai toujours entendu parler comme d'un véritable bagne.

Souvent des injures, des coups, des peines de cachot. Et dans ce cadre il faudrait mettre l'accent sur la lutte particulièrement émouvante et courageuse que doivent mener les condamnés à mort, pour faire respecter, jour après jour, leurs droits et leur dignité d'hommes.

Avez-vous des inquiétudes ?

TRÈS sérieuses. Pour leur santé et pour leur vie. La présence de CRS en armes à l'intérieur de la Prison d'Alger à certains moments, et depuis le 13 mai, les motions du Comité de « Salut Public » d'Alger demandant l'exécution immédiate des condamnés à mort, les menaces des ultras permettent de tout craindre.

Bien sûr, l'opinion française et internationale a été alertée, mais tant que les emprisonnés et internés algériens seront aux mains de ceux qui ont jus-

La solidarité est-elle utile ?

SI elle est utile ! Imaginez la misère des familles où il y a quatre ou cinq enfants, quand le père ou le frère aîné — qui était le seul soutien — est en prison depuis deux ans, trois ans ou plus. D'autant plus que pour 80 % des détenus, les allocations familiales ont disparu en même temps que la totalité du salaire. Dans la plupart des cas, la mère s'est mise à faire des ménages, mais qu'est-ce que c'est que quelques heures à 140 ou 125 francs, quand il faut payer le loyer et

Dans les fêtes champêtres placer la carte de la solidarité



COMME chaque année, en 1958 le Secours Populaire Français dresse ses stands dans un grand nombre de fêtes champêtres, et partout il obtient de considérables résultats. En effet, les personnes venues passer une agréable journée sous les ombrages de tel ou tel parc n'hésitent pas à prélever sur l'argent réservé à leur distraction la somme qui nous permettra de rendre toujours plus efficace notre solidarité.

Nombreux sont ceux qui attendent le jour de la fête pour devenir adhérents de notre association. Aussi, à ces occasions, quand nos amis n'oublient pas d'en faire le premier objectif, des centaines de cartes de la solidarité sont placées et dans la plupart des cas, c'est un apport de bras nouveaux à notre grande bataille.

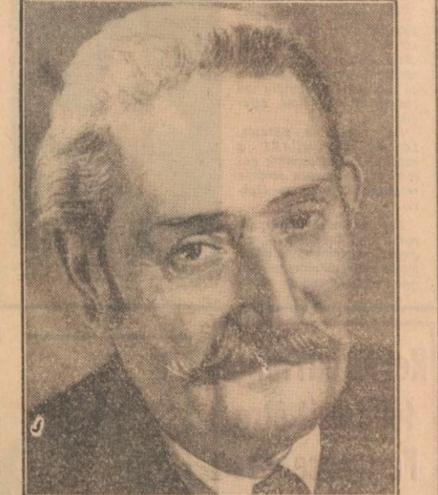
Placer la carte à toute personne qui donne 100 francs à la solidarité, faire souscrire pour les emprisonnés, les Républicains blessés, sont des activités suffisantes dans une fête (bien entendue, elles peuvent être agrémentées de jeux, tombolas, etc.) mais doivent rester notre principal souci, ainsi, au sein des comités, des fédérations, faites en sorte qu'il n'y ait pas une fête champêtre, pas un rassemblement où le Secours Populaire Français ne soit présent. Les braves gens nous attendent, ils nous connaissent et sont heureux de nous aider.

Daniel RENOULT premier rédacteur de "La Défense" n'est plus

Le Secours Populaire Français, son Bureau National, ses adhérents ont été profondément émus en apprenant la mort du maire de Montreuil, Daniel RENOULT, un des fondateurs, il y a plus de trente ans, de la Section Française du Secours Rouge International et du journal « LA DEFENSE », dont il fut le premier rédacteur.

Il y a peu de temps, Daniel RENOULT écrivait encore dans « LA DEFENSE » à l'occasion du 30^e anniversaire de l'organe du Secours Populaire Français :

« ... Avec « LA DEFENSE », l'Agence des Balkans était notre organe. Je n'exagère pas en disant que nous faisions trembler les dictatures. La Pologne de PILSUSKI et du régime des Colonels, l'Espagne de Primo de Rivera connurent aussi nos efforts pour la défense des persécutés. Je me souviens qu'en Espagne comme en Bulgarie, je me rendis incognito et présidais au Congrès du Secours Rouge tenu dans les montagnes au-dessus de BILBAO. Nous nous sommes beaucoup occupés aussi de l'Indochine, après l'insurrection de YEN BAY et de l'atroce répression qui suivit. Le sang des martyrs guillotinés à VINH et qui crièrent tous en



montant sur l'échafaud : « VIETNAM ! » fut la semence d'où sortit le mouvement libérateur...

« Que de souvenirs de luttes, de combats à l'occasion de l'anniversaire de « LA DEFENSE », le vieillard que je suis les écrit avec émotion et avec l'espoir qu'ils pourront peut-être aider dans leur action présente nos jeunes amis d'aujourd'hui du Secours Populaire.

Il y a tant d'efforts à soutenir pour les victimes de la répression en Afrique du Nord et partout !

Le Secours Populaire Français groupe en son sein des personnes d'opinions diverses dans le seul but de déployer un grand mouvement de solidarité agissante et de lutte contre une injuste répression. Son journal « LA DEFENSE » qui s'événue chaque mois à dénoncer toutes les injustices font à leur vieil ami la promesse de continuer son œuvre.

Ils adressent à la famille de Daniel RENOULT et à ses amis leurs plus sincères condoléances.

ERRATUM

Deux erreurs se sont glissées le mois dernier dans l'article de M. Adolphe ESPIARD intitulé « Français et parti entiers » alors qu'il fallait lire « Français à part entière ».

D'autre part, nous avons écrit : « Les élections qui se sont déroulées sous le proconsulat de M. NAEGELEN fournissent trop d'exemples de pressions exercées sur les électeurs pour les empêcher de voter ; on est allé jusqu'à placer dans les urnes des paquets

de bulletins qu'on n'avait même pas pris la peine de décoller », alors qu'il fallait lire : « Les élections qui se sont déroulées sous le proconsulat de M. NAEGELEN fournissent trop d'exemples de pressions exercées sur les électeurs pour les empêcher de voter... ».

Nous nous excusons bien vivement auprès de M. ESPIARD et de nos lecteurs de cette malencontreuse erreur.



Daniel Botton

Claude DESPRETZ

NOM ET PRENOM : **DESPRETZ Claude**.
PROFESSION : professeur d'Education Physique.
ADRESSE DE SA FAMILLE : sa mère : 282, rue de Lille, LENS (Pas-de-Calais) ; sa femme : 76, rue du Général-Lagrué, FECAMP (Seine-Maritime).
CONDAMNE le : 18 juin 1958 à deux ans de prison ferme par le Tribunal militaire de Metz.
LIEU DE DETENTION : Metz (Moselle).
ADRESSE : Prison de Metz, rue du Cambout, METZ.

OBSERVATIONS :

JUGE en métropole par le Tribunal militaire de Metz, Claude DESPRETZ fut condamné au maximum de la peine, ce jugement, le plus sévère prononcé en France dans une affaire touchant à l'Algérie, est un alignement pur et simple sur les verdicts prononcés en Algérie. Personne ne sera étonné que cette constatation se soit imposée immédiatement après les événements du 13 mai à Alger. Claude est marié et papa d'une petite fille (Claudine) âgée de 2 ans. Au cours de son procès, de multiples témoignages de sympathie se sont exprimés. Ils venaient pour une grande part des milieux enseignants.



Léandre LETOQUART

NOM ET PRENOM : **LETOQUART Léandre**.
PROFESSION : monteur électricien.
ADRESSE DE SA FAMILLE : AVION (Pas-de-Calais).
CONDAMNE le : 24 janvier 1958 à 2 ans de prison ferme par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

LA décision est aussi conforme à ma volonté de défendre l'amitié entre le peuple algérien et le peuple français... Je veux être un bon soldat de l'armée française, je suis prêt à défendre ma patrie si elle était attaquée...
Par ces deux phrases, Léandre LETOQUART a exprimé des sentiments qui guident les jeunes soldats refusant de partir en Algérie.

Dans le Pas-de-Calais, départent de Léandre, un grand mouvement se développe pour obtenir que celui-ci soit ramené en France et rapproché de sa femme et de sa petite fille.



Jacques ALEXANDRE

NOM ET PRENOM : **ALEXANDRE Jacques**.
PROFESSION : ajusteur.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 32, rue Jaclart, ALFORTVILLE (Seine).
CONDAMNE le : 10 mai 1958 à 3 ans de prison par le Tribunal militaire de Constantine.
LIEU DE DETENTION : Constantine.
ADRESSE : Prison civile de Constantine, Algérie.

OBSERVATIONS :

JACQUES ALEXANDRE a accompli 15 mois de service militaire en Algérie. C'est au terme d'une permission qu'il refusa de repartir ayant constaté là-bas que « la guerre faite au peuple algérien était en contradiction avec nos traditions de justice et de liberté ».



Jean-Marie SAMSON

NOM ET PRENOM : **SAMSON Jean-Marie**.
PROFESSION : mécanicien.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 4, avenue Roger-Chatou (Seine-et-Oise).
CONDAMNE le 2 juillet 1958 à deux ans de prison ferme par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

APPELE sous les drapeaux en janvier 1952 au 45^e G.A.A.C. à Coulommiers, Jean-Marie suivit le peloton et fut nommé brigadier. Il n'eut jamais la moindre punition jusqu'au jour où devant partir pour l'Algérie, il fit part de son refus à M. le Président de la République. Un de ses compagnons de travail explique en parlant de lui : « Il a toujours fait preuve d'une volonté d'apprendre et d'une conscience professionnelle remarquables. Ses camarades et moi-même avons pu apprécier sa servabilité et son excellent esprit de camaraderie. Il a toujours montré une grande volonté et un esprit de décision assez rare chez les jeunes de son âge... »



Retour en France telle doit être l'exigence des honnêtes gens en ce qui concerne les Jeunes soldats emprisonnés en Algérie

Alban LIECHTI

NOM ET PRENOM : **LIECHTI Alban**.
PROFESSION : jardinier.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 23, rue des Fontaines, SEVRES (Seine-et-Oise).
CONDAMNE : à 2 ans de prison ferme par le Tribunal militaire d'Alger, le 19 novembre 1956.
LIEU DE DETENTION : Marseille.
ADRESSE : Prison des Beaumettes, n° 10349.38 B MARSEILLE.

OBSERVATIONS :

L fut le premier à refuser de combattre le peuple algérien. Sa lettre au Président de la République sera un document pour l'histoire de notre pays. Condamné à deux ans de prison, Alban a su garder malgré les épreuves un moral de fer. Dans quelques semaines, il aura fini sa peine. Il aurait dû être libéré plus tôt, mais le Président de la République, le Ministre de la Justice, ont catégoriquement refusé de le faire bénéficier de la remise du quart de sa peine ou de la libération conditionnelle, mesures généralement accordées aux détenus de droit commun. Alban est l'aîné d'une famille de neuf enfants.



René BOYER

NOM ET PRENOM : **BOYER René**.
PROFESSION : employé aux Chèques Postaux (Paris).
ADRESSE DE SA FAMILLE : 40, rue Hermel, PARIS (XVIII^e).
CONDAMNE le : 10 avril 1958 à 2 ans de prison par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

RENÉ BOYER est un jeune de 25 ans, issu d'une famille de fonctionnaires. Son père est contrôleur des P.T.T. aux Chèques.

A 18 ans, après avoir passé ses deux bacs, les difficultés matérielles l'obligent à interrompre ses études. Il passe alors le concours d'agent d'exploitation et il est nommé en novembre 1952 aux Chèques postaux. Prépare en dehors de ses heures de travail sa licence de droit. Il obtient de ce fait un sursis pour l'accomplissement de son service militaire.

Aux Chèques Postaux, le Comité du Secours Popu-



laire Français a engagé dès les premiers jours une ardente campagne de solidarité. René n'est pas seul.

Marcel CASSAN

NOM ET PRENOM : **CASSAN Marcel**.
PROFESSION : échantillonneur (textile).
ADRESSE DE SA FAMILLE : 62, rue Pajeol, PARIS (XVIII^e).

CONDAMNE le : 26 juin 1958 par le Tribunal militaire d'Oran à 8 mois de prison ferme.

LIEU DE DETENTION : Oran.

ADRESSE : Prison d'Oran.

OBSERVATIONS :



CONDAMNE à 8 mois de prison pour « refus d'obéissance » Marcel CASSAN doit comparaître une nouvelle fois devant le Tribunal militaire pour répondre de l'inculpation de « démolition de l'armée ». Les autorités militaires qui cherchent des motifs d'inculpation leur permettant de frapper plus durement encore ces jeunes Français ont-elles trouvé là un moyen de satisfaire leur désir ?

De toute façon, CASSAN sera assuré lors de sa comparution, du soutien et de la solidarité de milliers de braves gens.

Raphaël GREGOIRE

NOM ET PRENOM : **GREGOIRE Raphaël**.
PROFESSION : électricien.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 35, rue Aristide-Briand, MONTREUIL (Seine).
CONDAMNE le : 13 mai 1958 à 18 mois de prison par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

LE Tribunal ne m'a guère permis d'exprimer toutes les idées que j'aurais voulu développer ; et s'est bien gardé de me poser des questions intéressantes à mon grand regret.

Ainsi s'exprimait Raphaël GREGOIRE, dans une lettre au lendemain de son procès. Electricien chez Batelle à Montreuil, GREGOIRE ne veut pas faire la guerre au peuple algérien, aussi, a-t-il écrit au Président de la République pour lui manifester sa volonté.



Emile LAURANSOT

NOM ET PRENOM : **LAURANSOT Emile**.
PROFESSION : peintre en bâtiment.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 3, avenue de Saint-Cloud, VERSAILLES (Seine-et-Oise).
CONDAMNE : à 2 ans de prison par le Tribunal militaire d'Oran.
LIEU DE DETENTION : Oran.
ADRESSE : Prison d'Oran (Algérie).

OBSERVATIONS :

LE 25 septembre 1957, Emile LAURANSOT fut traduit devant le



Tribunal militaire de Paris. A ses juges, il déclara très calmement et sans hésitation : « Je ne refuse pas de défendre ma Patrie, mais je refuse d'aller me battre contre le peuple algérien ». Il fut condamné à un an de prison avec sursis et le lendemain il regagna son unité. Quatre semaines plus tard, il était à nouveau désigné pour l'Algérie. Il renouvela son refus de partir. Embarqué de force, jeté en prison à Oran, il fut une nouvelle fois jugé et condamné à 1 an de prison ferme, ce qui porte sa peine à deux ans, la première condamnation ne bénéficiant plus du sursis.

Francis RENDA

NOM ET PRENOM : **RENDA Francis**.
PROFESSION : Ouvrier dans les Produits Chimiques.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 42, rue Henri-Barbusse, SETE (Hérault).
CONDAMNE : à 3 ans de prison ferme par le Tribunal militaire de Constantine.
LIEU DE DETENTION : Constantine.
ADRESSE : Prison de Constantine (Algérie).

OBSERVATIONS :

Chers amis,
Je fais réponse à votre lettre qui nous a bien fait plaisir de voir que vous vous occupez de tous nos emprisonnés. Je vous envoie la photo de mon fils car il me tarde que tout cela finisse, car c'est bien pénible, cependant, ce qui me console c'est qu'il a toujours son idéal et ne changera pas d'avis. Vous pouvez croire que mon mari et moi-même sommes fiers de lui.
Recevez, chers amis, nos remerciements.
Madame RENDA.



Jean VENDART

NOM ET PRENOM : **VENDART Jean**.
PROFESSION : ajusteur.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 8, rue Crespin-du-Gast, PARIS (XI^e).
CONDAMNE le : 23 mai 1958 à 2 ans de prison ferme par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

LE 23 Mai 1958, Jean VENDART est convoqué devant le Tribunal Militaire d'Alger. Son avocat ne peut se rendre à Alger où règne une atmosphère d'hystérie et d'émeutes. A cette époque, quatre avocats du Barreau de Paris sont arrêtés et mis en résidence surveillée. Malgré tous les démarches entreprises pour obtenir un renvoi du procès, Jean VENDART est jugé le 23 Mai 1958, avec un avocat d'office qu'il doit récuser, tellement ses propos tiennent peu compte du caractère du geste de son « client ».



Claude VOISIN

NOM ET PRENOM : **VOISIN Claude**.
PROFESSION : métallurgiste.
ADRESSE DE SA FAMILLE : 58, rue de Ménilmontant, PARIS (XX^e).
CONDAMNE le : 15 juillet 1958 à deux ans de prison par le Tribunal militaire d'Alger.
LIEU DE DETENTION : Alger.
ADRESSE : Centre Pénitencier d'Alger, rue Volland, ALGER.

OBSERVATIONS :

CLAUDE VOISIN a un petit frère de 13 ans, une maman malade actuellement hospitalisée à l'hôpital Beaujon pour de longs mois. Son père, paralysé, ne peut travailler. Il était le seul soutien de cette famille qui vit maintenant dans le besoin.



Ces 12 jeunes soldats ont été condamnés pour avoir obéi à leur conscience